



Notice sur les émoluments applicables aux prestations dans le domaine de la structure des entreprises

Concerne les statistiques suivantes :

STATISTIQUE STRUCTURELLE DES ENTREPRISES (STATENT), STATISTIQUE DE LA DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES (UDEM), STATISTIQUE DES GROUPES D'ENTREPRISES (STAGRE)

1. Principe général

L'Office fédéral de la statistique (OFS) met gratuitement à disposition un grand nombre de données et de résultats statistiques. Toutefois, certaines prestations spécifiques nécessitant un traitement particulier ou des ressources supplémentaires sont dorénavant soumises à émoluments conformément à l'[Ordonnance sur les émoluments dans le domaine statistique \(OEmol-Stat\)](#).

Selon la nature des données demandées, la livraison peut avoir différentes formes :

- Demande de renseignement ;
- Contrat de protection des données ;
- Demande d'appariement de données.

2. Calcul des émoluments

Les émoluments sont calculés notamment en fonction :

- Du temps de travail nécessaire ;
- De la complexité de la demande ;
- Des éventuelles validations techniques et juridiques.

3. Déroulement et délais de traitement

Avant le début du traitement de la demande :

- Une vérification de demande est effectuée ;
- Une estimation des coûts est établie et communiquée au client.

Les travaux ne débutent qu'après réception de l'accord écrit du client. Les délais de traitement dépendent notamment :

- De la complexité de la demande ;
- De la disponibilité des données ;
- Des périodes de réception des demandes.

4. Exemples de prestations

Soumises à émoluments

Consultation des résultats statistiques publiés	Non
Téléchargement des tableaux et données disponibles sur le site	Non
Informations générales sur les statistiques disponibles	Non
Exploitation spéciale (notamment création de tableaux spécifiques non publiés)	Non ¹
Extraction de données individuelles (avec contrat de protection)	Oui
Appariement (couplage) de données	Oui

¹Exemption d'émoluments si la préparation des données ne dépasse pas une heure de travail



5. Émoluments perçus pour les prestations dans le domaine de la structure des entreprises

Les demandes de renseignements et les exploitations spéciales sont gratuites pour autant que le temps de travail ne dépasse pas une heure².

Les demandes de données nécessitant un contrat de protection de données sont toujours facturées. Les émoluments incluent les positions suivantes :

- Clarifications internes / externes
- Préparation des données
- Rédaction du contrat de protection de données

Dans le cadre de demandes portant sur plusieurs statistiques et plusieurs années de référence, la facturation est établie une seule fois et spécifiée dans le contrat. Les positions « Clarifications » et « Rédaction de contrat » sont comptabilisées une seule fois, tandis que la position « Préparation de données » implique de tenir compte (a) du nombre de statistique et (b) du nombre d'années demandées.

Tableau récapitulatif

Prestations	Temps	Émoluments
Demande de renseignements ou d'exploitations spéciales simples ³	15 min. par demande	0 CHF
Demande de renseignements ou d'exploitations complexes	> 1h	130 CHF
Extraction ou exploitation de données nécessitant un contrat de protection	<i>En fonction du nombre d'années et de statistique</i>	
Pour une année et une seule statistique (STATENT, UDEMO ou STAGRE)	6h ⁴	650 CHF
Par année et par statistique supplémentaire	1h ⁵	130 CHF
Appariements incluant des données individuelles de STATENT, UDEMO et STAGRE	<i>Voir la méthode de calcul pour la facturation des appariements</i>	

Ces tarifs sont hors TVA.

6. Contact

Pour toute question concernant les émoluments pour les données de statistiques structurelles des entreprises, veuillez nous contacter aux adresses suivantes : statent@bfs.admin.ch, udemo@bfs.admin.ch, stagre@bfs.admin.ch.

Neuchâtel, le 15.07.2026

² Pour les journalistes, le temps de travail considéré est de quatre heures.

³ Pour les exploitations d'une certaine complexité nécessitant davantage de temps, une facturation sera appliquée à partir d'une heure de travail, au tarif de CHF 130.- par heure. En principe, à la 4ème demande spéciale simple, des émoluments peuvent être perçus.

⁴ Les 6 heures de travail sont réparties comme suit : 2 heures de clarifications internes et externes, 2 heures pour la préparation des données et 2 heures pour l'établissement du contrat.

⁵ Pour des données supplémentaires définies dans la description du projet et dans le contrat, seul le temps de préparation et de livraison des données est pris en compte.